

Castellane Infos *Le mag*

- BUDGET
- IDÉES DE SORTIE
- PATRIMOINE

// Votre bulletin municipal //



L'actu en direct



N°6
MAI
2023



SOMMAIRE...

P 4-5

Votre Municipalité :

Parole à l'opposition / Votre Santé

P 6-7

Votre Municipalité :

Budget communal

P 8-9

Votre Municipalité :

Les travaux réalisés par les Services techniques

P 10-11

Vie scolaire et péri-scolaire :

Mobilisation pour financer le voyage

P 12-13

Votre territoire :

Informations de la communauté de communes

P 14-15

Hameaux :

Visite dans les hameaux et réunions semestrielles

P 16-17

Vie touristique :

Déclaloc

P 18-19

Ecologie &

développement durable :

Les outils pour préserver notre environnement

P 20-21

Vie associative :

Les AJT s'agitent !
L'amicale des sapeurs-pompiers s'active

P 22-23

Culture & Evénements :

Les animations de la saison

P 24-25

Votre patrimoine :

Extension du site classé - Travaux à l'ancienne sous-préfecture

P 26-27

Vie municipale :

Comment améliorer le cadre de vie ?

P 28-29

En bref :

Toute l'actualité en un clin d'œil !

P 30-31

Idées de sorties pour la saison

P 32

Photo de classe :

La classe de CM2 en 1987/1988



Garder le Contact

page Facebook Commune de Castellane / www.mairie-castellane.fr /

Accueil de la Mairie 04 92 83 60 07 - accueil@mairie-castellane.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h.



NUMÉROS utiles

Services Techniques (astreintes)

06 86 96 69 33

Police Municipale

06 86 96 69 35

Maison Médicale

04 92 83 77 40

Pharmacie

04 92 83 61 01

Hôpital

04 92 83 98 00



Etat Civil 2022

- ~ 5 mariages ~ 6 pacs
- ~ 8 naissances hors de la commune (personnes domiciliées à Castellane)
- ~ 42 décès : dont 38 sur la commune, et 4 hors commune (personnes domiciliées à Castellane)

infos

/ Visitez le site officiel de la mairie de Castellane

mairie-castellane.fr//

Vous pouvez le consulter pour toutes informations (marchés, foires, festivités, travaux, démarches administratives, etc...)



ALPES DE HAUTE PROVENCE
STRATEGIE MIXTE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE





/Édito du Maire//



Chères Castellanaises, Chers Castellonais,

Nous arrivons déjà à mi-parcours de notre mandat ; je profiterai donc de cet éditorial pour faire un rapide « bilan d'étape » de nos projets, en vous listant les actions entreprises et celles à venir.

Je ne reviendrai pas sur les circonstances de notre prise de fonction, mais celle-ci restera dans l'histoire de notre pays et évidemment de notre commune qui s'est retrouvée paralysée pendant de longs mois.

Pour autant, bien que contrainte, cette période a été mise à profit pour parfaire notre organisation fonctionnelle, insuffler une dynamique opérationnelle, redonner de la confiance à nos agents, ainsi que procéder aux recrutements nécessaires pour faire face aux nouvelles exigences auxquelles nous sommes confrontées.

Elle a été aussi le temps nécessaire pour reprendre à la base les dossiers dont nous avons hérité, les repenser pour certains afin de les faire aboutir mais tout en garantissant le respect de l'intérêt communal.

Enfin ! Les travaux de réfection des voiries et réseaux avec l'embellissement de la rue de la Mercy, de la rue de la Paix et du quartier de la Bourgade, viennent de commencer ; il en est de même, pour les travaux de réfection et d'isolation des toitures de la salle multi activités et celle de la mairie.

Il aurait été judicieux de profiter de l'échafaudage installé autour de la mairie pour refaire, comme initialement prévu, sa façade. Le contentieux de l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite nous contraint à reporter ces travaux toujours en cours.

La pose symbolique de la première pierre de la réhabilitation de l'immeuble de l'ancienne sous-préfecture et des bâtiments mitoyens aura lieu le 25 mai. Il s'agit de la première phase de l'opération « Centre Bourg » qui doit s'étaler sur les vingt prochaines années.

Cette tranche consiste à créer dans cet îlot dix appartements et deux locaux commerciaux afin de favoriser le retour des habitants dans le centre-ville ; elle sera suivie très prochainement par l'achat de deux bâtiments dans le quartier du Teisson pour y créer une nouvelle placette qui embellira ce secteur.

Des négociations sont également en cours pour acquérir l'immeuble « Ciot » rue du 11 novembre, permettant de réhabiliter les appartements existants et créer un jardin en lieu et place des garages.

Nous travaillons enfin sur le recalibrage de la rue Nationale, de la place Marcel Sauvaire et sur le dossier du futur centre de secours. Bien évidemment, ces investissements ne pourront se réaliser qu'à la condition d'être subventionnés par nos partenaires institutionnels et financés dans le respect des équilibres budgétaires de la commune.

Le village est désormais à « la croisée des chemins ». Il faut le moderniser, s'adapter aux évolutions économiques, sociales, environnementales, écologiques. Il est de notre devoir de répondre autant que possible aux aspirations de nos administrés et de ceux qui voudraient venir y habiter. Mais il convient pour ce faire d'anticiper l'avenir, d'améliorer notre cadre de vie et développer la population.

Pour autant, parvenir à réaliser nos projets en respectant les équilibres financiers est une équation difficile à résoudre. En effet, notre commune, par des mauvais choix du passé, ne possède plus de potentiel en matière de revenus : les bâtiments qui auraient pu générer des loyers comme les quatorze appartements de l'ancienne gendarmerie ou le « jas » ont été donnés respectivement à la société H2P et à la CCAPV sans rétribution financière.

Les baux emphytéotiques des immeubles « HLM », soit trente-deux appartements, qui auraient dû revenir à court terme dans le patrimoine de la mairie ont été vendus.

Je me suis engagé à ne pas augmenter les impôts, malgré l'inflation des prix que la commune subit au même titre que les ménages. La solution consiste donc à diversifier les sources de recettes, en reconstituant du patrimoine qui s'autofinance par des revenus, s'assurer d'obtenir le maximum de subventions pour nos investissements, tout en étant attentif et vigilant pour limiter les frais de fonctionnement.

Dans cette conjoncture de crise que nous traversons, le pire pour les générations à venir serait que notre village se recroqueville sur lui-même, qu'il manque d'ambition, qu'il renonce à espérer à un avenir meilleur.

La tâche, je vous le disais plus haut, est difficile, mais elle est réalisable ; elle est aussi exaltante.

Je peux vous assurer, qu'avec l'aide de mes colistiers, toute notre énergie et tous les moyens seront mis en œuvre pour la réussir.

Je vous souhaite, Chers Castellanaises, Chers Castellonais, un bel été en espérant vous rencontrer nombreux au cours des manifestations diverses et variées qui sont organisées tout au long de la saison estivale 2023.

Bernard Cipriani



Tribune libre à l'opposition

Chères Castellanaïses et chers Castellanaïses,

Nous voici aux prémices de l'année 2023 et les années se suivent et se ressemblent. Le déficit hydraulique se fera de nouveau sentir et nous devons faire face à cette pénurie. Cela demandera une grande surveillance et une grande réactivité des services techniques.

La situation économique nationale se fait également ressentir et pèse lourdement dans le budget de la commune qui a été revu à la baisse à la demande de Monsieur Le Maire. Il nous faut faire des économies sur tout !

De nouveaux grands projets sont à l'étude sous l'égide du programme « Petites Villes de Demain » qui nous aide dans les phases de priorisations et d'études : l'aménagement de l'ancienne perception en annexe de la maison de santé, le recalibrage de la rue nationale, l'aménagement de parkings périphériques, la réalisation d'un plan de mobilité douce dans les rues du village, la reconstruction du Centre de Secours, l'amélioration de la visibilité des commerces en centre-ville et de nombreuses petites aides pour l'amélioration de l'immobilier privé.

Lors du dernier Conseil Municipal, les grandes manœuvres ont commencé autour du Centre de Secours. Notre groupe a pleinement conscience de la nécessité et de l'importance d'améliorer les conditions de vie des sapeurs-pompiers qui sont un maillon indispensable de la santé et de la sécurité sur notre commune.

Nous ne remettons nullement en cause cette nécessité impérieuse, mais pas à n'importe quel prix !

Pour autant, nous ne sommes pas convaincus que la voie sur laquelle on veuille entraîner les élus soit la bonne. Une pré-étude propose de se rendre acquéreur de l'ancien hôpital qu'il faudra entièrement démolir et de construire une nouvelle infrastructure au même endroit.

Pour nous le coût d'une telle opération, même s'il y a des aides, n'est pas adapté aux capacités financières de notre petite commune. Ou alors il faudra passer par l'emprunt et une fiscalité à la hausse.

En effet, ce projet n'est pas le seul qui serait en partie à la charge de la commune. Depuis 2020 l'ambitieuse opération Centre Bourg, initiée en 2015 a été reprise par la Commune et les frais d'acquisition, de démolition et de construction avec.

En ces moments difficiles, il est nécessaire de réguler nos dépenses afin de répondre aux impératifs d'économies fixés par Monsieur le Maire lors du vote du budget. Les projets sont nombreux et sont tous prioritaires. Construire une super caserne serait beaucoup mieux mais réhabiliter l'existante serait bien et comme le mieux est souvent l'ennemi du bien et que nous sommes les garants des deniers publics de la commune, nous nous sommes opposés au versement de cette participation financière.

Jean-Paul Golé, Odile Capon et Franck Demandolx



/Votre municipalité//

Une annexe pour la maison de santé DUCÉLIA



La santé constitue aujourd'hui l'une de nos premières préoccupations. Pour lutter contre l'installation de déserts médicaux, il est important d'accentuer la mobilisation en faveur d'une santé pour tous et sur tout le territoire.

Le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et les accompagnements à domicile nécessitent aujourd'hui une coordination accrue entre les acteurs de santé autour du patient. La création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur notre territoire est un atout majeur pour nos administrés.

Aujourd'hui, l'offre de soin proposée à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Castellane est conséquente et variée :

- Médecins généralistes,

- Interne en médecine,

- Assistante médicale,

- Secrétaires médicales,

- Cabinet infirmier,

- Dentiste,

- Kinésithérapeutes,

- Ostéopathe,

- Psychiatre,

- Sage-femme,

- Orthophoniste,

- Pédiatre,

- Podologue,

- Audioprothésiste,

- Opticien

Les locaux partagés par l'ensemble de ces professions sont devenus trop petits.

La municipalité, consciente de la chance d'avoir autant de praticiens sur sa commune, s'est donc saisi du problème et une étude sur la faisabilité de l'agrandissement de la maison de santé a été réalisée. Force est de constater qu'en lieu et place de celle-ci, aucun projet n'était réalisable. Ainsi, les élus ont fait le choix de dédier le rez-de-chaussée de l'ancienne perception pour y installer une annexe de la maison médicale.

Après de nombreux travaux réalisés par les services techniques de la commune, deux nouveaux bureaux et une salle d'attente ont vu le jour. Des patients ont déjà pu être accueillis dans ces locaux situés à proximité directe du centre-ville.





/Votre municipalité//



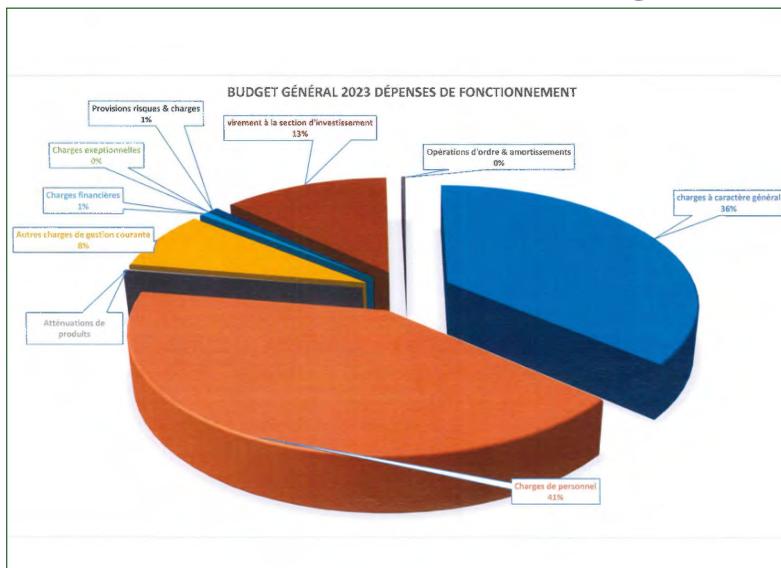
Une gestion saine

/ Quand la Mairie reçoit **100** € en recettes de fonctionnement d'où viennent ils ?



/ Budget 2023

Budget général	fonctionnement	4 167 701.00 €
	investissement	2 990 445.00 €
Budget eau & assainissement	fonctionnement	919 84.00 €
	investissement	725 756.00 €
Budget réseau chaleur	fonctionnement	299 200.00 €
	investissement	261 004.00 €
Budget CCAS	fonctionnement	99 960.00 €
	investissement	0.00 €
Budget canaux des Listes	fonctionnement	24 039.00 €
	investissement	0.00 €
TOTAL		9 484 999.00 €





/Votre municipalité//

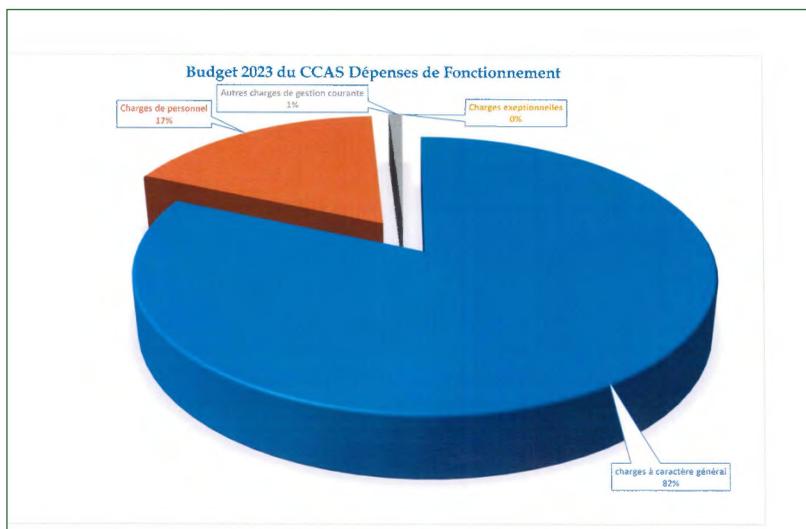
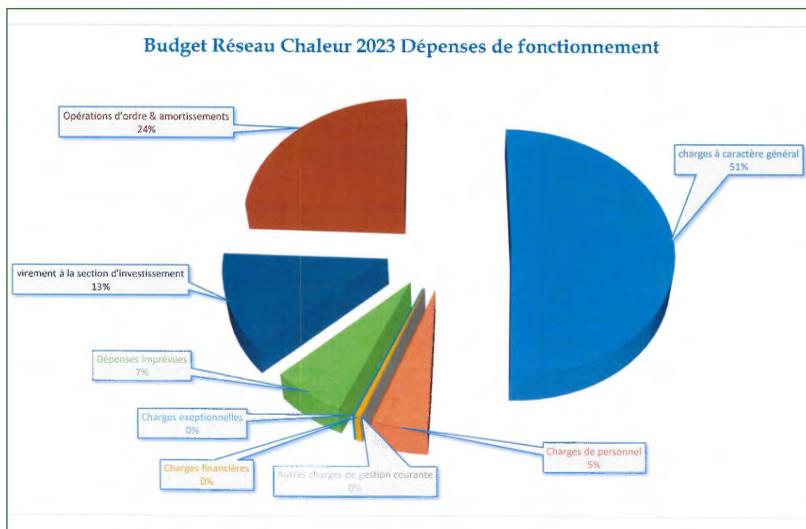
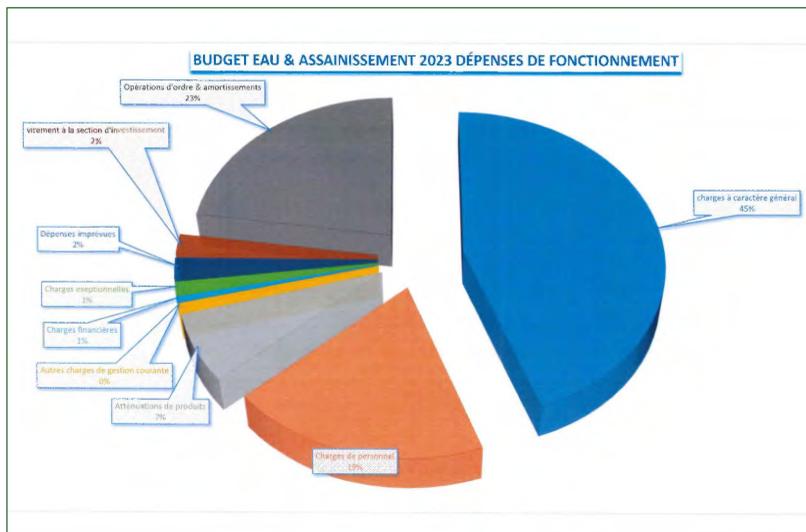
Travaux, études et achats de matériel budgétés sur l'exercice 2023 :

- ✓ Opération Centre Bourg
Restauration ancienne Sous-Préfecture : **955.000 €**
- ✓ Travaux de voirie
Rue de la paix, Rue de la Mercy et sur parking de la Boudousque : **398.700 €**
- ✓ Notre-Dame du Roc
Restauration chapelle, sentier et ex-Votos : **217.300 €**
- ✓ Hôtel de Ville et salle multi-activités
Restauration des toitures et isolation : **146.800 €**
- ✓ Restauration Chapelle Ste-Thyrse : **145.000 €**
- ✓ "Petites Villes de demain" :
Etudes lancement opérations d'aménagements de l'espace public : **122.000 €**
- ✓ Restauration Chapelle Chasteuil et Taloire : **104.400 €**
- ✓ Amélioration de la piscine : **29.800 €**
- ✓ Achat de matériel et outillage : **26.860 €**
- ✓ Amélioration des réseaux d'assainissement : **183.000 €**
- ✓ Amélioration des réseaux d'eau : **133.600 €**

/ Une gestion des emprunts raisonnable, un endettement fiable

Répartition de l'annuité de la dette 2023 par habitant

soit une dette par habitant pour l'exercice 2023 de **85.72 €**



/Votre Municipalité//

Les travaux réalisés par les agents du Service Technique



Entretien de



Travaux d'entretien
à la piscine de Castellane





Entretien des espaces verts



Rénovation des pavés de la rue St-Victor



Entretien des espaces publics de la rue St-Victor



la voirie



Travaux sur le réseau d'eau





/ Vie Scolaire / péri-scolaire //



/ L'équipe enseignante se mobilise pour financer le voyage scolaire

Les élèves de l'école élémentaire vont se rendre du 15 au 17 mai dans la commune de Méolans-Revel au village vacances de Lou Riouclar, pour profiter de trois jours d'activités sur le thème de la nature.

Afin de financer ce voyage, l'équipe enseignante avait organisé ce vendredi 7 avril un repas à la salle des fêtes. Plus de 170 personnes se sont retrouvées autour d'un repas convivial préparé sur place par Nicole Chaix et Isabelle Nadal.

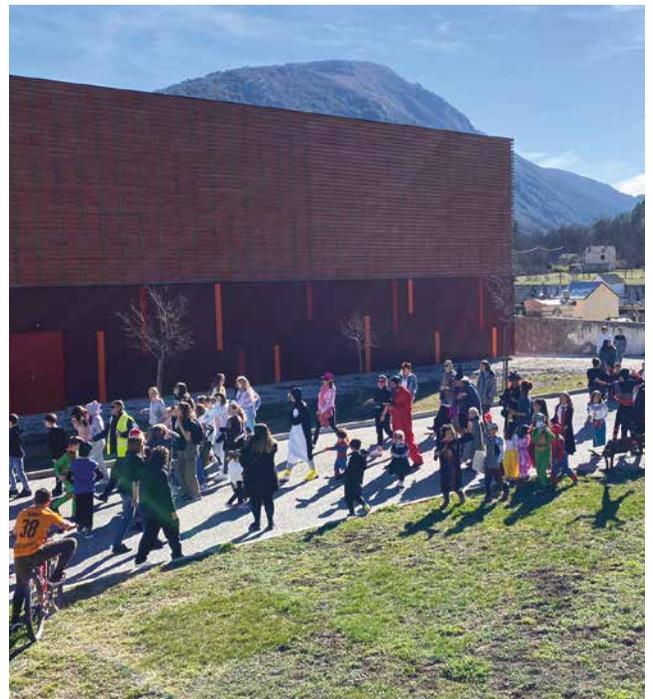
Les parents quant à eux avaient préparé un beau buffet de desserts maison, et les enfants un stand d'objets qu'ils avaient fabriqués avec leurs enseignants.

Un grand merci :

- aux boulangeries de Castellane qui ont offert l'apéritif
- à la supérette Vival et au supermarché qui ont offert les boissons

- à l'association des parents d'élèves pour son implication et son soutien
- au groupe des Fantacoustiques pour le concert

Un grand merci également aux enseignants pour l'organisation de ce voyage qui permettra à nos enfants de se créer plein de beaux souvenirs tous ensemble.



/ La Grande Lessive

Du 20 au 23 mars dernier, s'est déroulée la semaine de la maternelle. Durant ces quelques jours, les classes se sont ouvertes aux parents qui ont pu suivre différents ateliers, des interventions de la médiathèque, de la musique, des jeux de société... Toute la semaine, les élèves ont travaillé sur le thème des cabanes.



Lors de « la Grande Lessive », le jeudi 23, une exposition dans la cour d'école était présentée avec les réalisations des enfants.

Un beau moment d'ouverture et de convivialité !



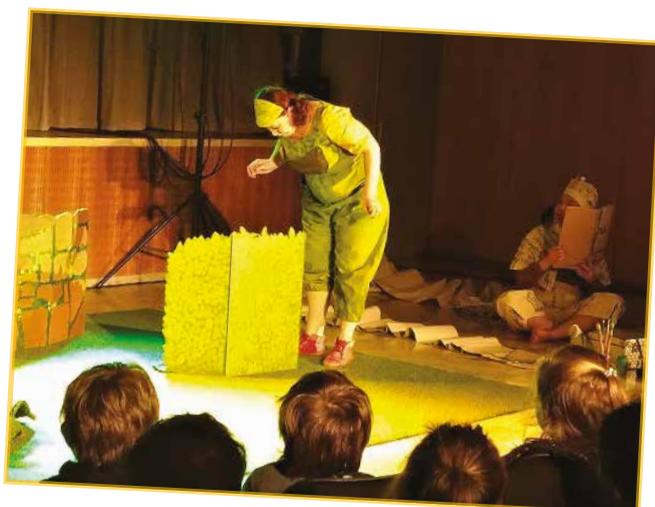
/ Théâtre en famille

Le vendredi 31 mars, un spectacle gratuit a été organisé par le service culture animation de la commune à destination du très jeune public. Ainsi, les enfants de l'école maternelle mais aussi de la crèche ont pu assister à un spectacle conte imaginé par Virginie Boudot et Valérie Milleroux de la compagnie Epique Epok.

Malice en couleur raconte l'histoire de Louissette, la conteuse et Malice, la petite fille bavarde et gardienne de la plus petite des plus petites forêts.

Une balade en forêt pour le tout petit public.

Animaux, forêt, et couleurs en chansonnette ; les enfants ont vécu un vrai moment de théâtre en sourire et en douceur.





Informations de la Communauté de Communes



/ Le ZAN : qu'est ce que c'est ?

« ZAN », un nouvel acronyme qu'on entend de plus en plus mais que se cache derrière ces lettres ? Zéro Artificialisation Nette. L'artificialisation des sols est un phénomène qui consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...). C'est la loi climat et résilience d'août 2021 qui remet cette notion sur le devant de la scène en formulant un double objectif :

- « Réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente
- Atteindre d'ici à 2050 une artificialisation nette de 0%, c'est-à-dire au moins autant de surfaces "renaturées" que de surfaces artificialisées. »

Concrètement, ces objectifs se traduisent par des obligations pour les collectivités territoriales notamment en matière d'urbanisme. Le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) de la CCAPV, arrêté par le Conseil Communautaire en avril 2023, est un des premiers SCOT de France à intégrer cette notion de ZAN. Après l'enquête publique, le SCOT devrait être arrêté en décembre 2023 et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à 41 communes devra intégrer cette notion. Il s'agira de favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat et de renaturer des espaces artificialisés. Dans ce cadre-là, les opérations de type Centre Bourg, telle que connaît la commune de Castellane, prennent tout leur sens.

Le saviez-vous ?

...En France, 6 à 9% des sols sont artificialisés, c'est-à-dire qu'ils ont connu une altération de leurs fonctions naturelles en raison d'activités humaines.

(Source : Vie Publique)

Sur le territoire de la CCAPV :

77,9 ha « consommés » entre 2011 et 2021

(Source : Relevé de décisions SCOT 14/03/2023)

/ Chalets du réemploi : la ressourcerie déclinée à l'échelle du territoire

Vous les avez probablement remarqués lors de votre dernier passage en déchetterie : les chalets du réemploi font leur apparition dans les déchetteries du territoire de la CCAPV.

Sur le principe d'une ressourcerie, ces chalets permettent de prolonger la vie de certains objets et matériaux et de leur éviter l'enfouissement. Pour commencer, les chalets du réemploi seront dédiés aux matériaux de construction, meubles, objets de décoration, jouets et aux livres...

Ne sont pas récupérés :

l'électroménager, les déchets dangereux, les pneus, ampoules, néons, piles, batterie, les déchets verts et les ferrailles.



VOUS ÊTES INTÉRESSÉS POUR LAISSER / RÉCUPÉRER DES OBJETS ?

L'accès à ses chalets du réemploi est possible pendant les heures d'ouverture des déchetteries.

LES CHALET DU RÉEMPLOI

APRÈS ACCORD DU GARDIEN, VOUS POUVEZ DÉPOSER OU RÉCUPÉRER

matériaux (bois, tuiles, palettes, etc.), jeux de société, jouets, DVD, CD, cd/cassette de jeux vidéo, livres, objets de décoration (bibelots, vases, etc.), petit mobilier, puériculture, arts de la table, petit outillage, instruments de musique, etc

Uniquement des produits en bon état et réutilisables

OBJETS REFUSÉS

D3E, D3S, Appareils électroménagers, Ampoules et néons, Piles et batteries, Huiles végétales et minérales, Bouteilles de gaz, Textiles, Déchets verts, Pneus

Ensemble, agissons pour l'environnement

Action réalisée grâce au soutien de la Région Sud

/ Redevance des ordures ménagères

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) :
des tarifs stabilisés en 2023 malgré une nouvelle augmentation
des coûts.

Le 29 novembre dernier, les élus communautaires ont décidé des catégories et des tarifs de la REOM 2023. En parallèle d'un travail approfondi sur une nouvelle ventilation des catégories, les élus communautaires ont décidé de ne pas appliquer de hausse généralisée, mieux, certains usagers verront même leurs redevances baisser. Explications :

- Nouvelle définition des catégories de redevables.

Dans un souci permanent d'équité et de proportionnalité de la redevance au regard du service rendu à chaque type d'activité, les catégories de redevables ont été redéfinies et affinées. Pour chaque catégorie, les élus se sont attachés à évaluer le service rendu par la collectivité, en prenant notamment en compte des évaluations de quantités et qualités des déchets collectés, de l'accès en déchetteries, du dimensionnement du service, etc.

- Des tarifs de redevance globalement stabilisés en 2023.

Dans le cadre de ce travail prospectif, les élus ont travaillé à « produit constant », c'est-à-dire sans hausse du produit global de la REOM. Ainsi, malgré l'augmentation estimée à près de 7% des coûts d'enfouissement des ordures ménagères et de tri du recyclage, et la nouvelle hausse annoncée de la TGAP, la très grande majorité des usagers et professionnels ne subiront aucune augmentation de leurs tarifs en 2023. Ce travail d'équilibre aura été rendu possible grâce aux nombreuses actions engagées par la CCAPV en matières de prévention, de réduction et de gestion circulaire des déchets, telles que détaillées ci-après.

- Une augmentation ciblée et limitée à quelques catégories de redevables

Le travail de redéfinition des catégories et d'évaluation du service rendu pour chacune d'entre elles, conduit à quelques hausses du montant de la REOM 2023, principalement en direction des supermarchés, des activités de vente en ligne, de la vente alimentaire à emporter et pour les quelques sites de réception et d'événementiels que compte notre territoire.

- Une diminution du montant de la REOM 2023 pour plusieurs catégories de professionnels

Dans le cadre du travail d'évaluation du service rendu pour chaque catégorie socio-professionnelle, les élus ont identifié des activités pour lesquelles le service rendu justifie une diminution de la REOM en 2023. Ainsi, les artisans d'art, les professionnels dont l'activité porte sur les travaux d'installation électrique, de plomberie, d'eau et de gaz, d'équipements thermiques et de climatisation, de menuiserie métallique et de serrurerie verront leur REOM baisser en 2023.

- Un plafonnement des augmentations applicables d'une année sur l'autre

Pour les redevables qui subiront une hausse de la REOM à l'issue du travail réalisé sur la redéfinition des catégories, les élus ont souhaité encadrer cette situation en plafonnant à un maximum de 100% l'augmentation de la redevance d'une année sur l'autre pour un même usager.

Pour atteindre ces résultats, la CCAPV agit et innove au quotidien, dans une approche où les principes de l'économie circulaire sont appliqués à la gestion des déchets. Tour d'horizon des actions mises en œuvre et en cours de déploiement.

- La valorisation agricole des déchets verts

Depuis 2018, la CCAPV est reconnue comme territoire exemplaire et précurseur pour sa gestion des déchets verts. Depuis lors en effet, les déchets verts collectés en déchetteries sont transformés par broyage directement sur site puis valorisés en tant qu'amendement organique dans l'agriculture locale, grâce à un partenariat étroit avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture. Un circuit local, vertueux tant écologiquement qu'économiquement.

- L'économie circulaire appliquée à la gestion des gravas

À l'instar de ce qui est fait depuis 2018 pour la valorisation des déchets verts, la CCAPV a mis en place depuis novembre 2022 un partenariat avec les carriers du territoire pour valoriser la fraction valorisable des déchets inertes (gravas) collectés en déchetteries. Cette fraction valorisable, après transport

jusqu'aux sites des carriers du territoire, est concassée et transformée en matériaux de construction et de travaux publics de seconde main. Une véritable application des principes de l'économie circulaire à la gestion des déchets inertes. De son côté, la fraction non valorisable sera traitée dans une installation de stockage des déchets inertes gérée en régie directe par la CCAPV sur la commune de Barrême et dont l'exploitation doit débuter dès 2023. Cela évite le transport de ces déchets, représentant près de 3 000 tonnes en 2021, vers La Brillanne pour un coût jusqu'alors d'environ 100 000 par an.

- Le compostage des biodéchets

En anticipation de l'échéance de 2024 fixant l'obligation de gestion séparée des biodéchets et partant du constat que ces derniers représentent plus de 1/3 de nos poubelles – soit près de 500 000 euros par an, la CCAPV déploie depuis 2021 sur son territoire des solutions de proximité pour la valorisation des déchets fermentescibles. Ainsi, les communes d'Allons, Annot, Barrême, Castellane, Entrevaux, La Mure Argens, La Palud sur Verdon, Peyroules et Saint Julien du Verdon, sur la base du volontariat, sont d'ores et déjà équipées de plateformes de compostage partagé. La CCAPV n'entend pas en rester là et en parallèle de continuer à déployer ces sites, des plateformes de compostage vont être déployées progressivement en déchetteries pour permettre aux habitants d'apporter leurs biodéchets. Le site de La Mure Argens devrait être le premier équipé, dès 2023.

- Les chalets du réemploi en déchetteries

A compter du 15 décembre prochain, les déchetteries du territoire seront équipées d'un espace dédié au réemploi d'objets divers. Sur le principe d'une ressourcerie, tous les usagers des déchetteries pourront désormais apporter et/ou venir récupérer gratuitement en déchetteries des objets, matériaux, matériels, etc. en bon état afin qu'ils soient réutilisés et non plus jetés. Des espaces dédiés au réemploi, sous forme de chalets, prennent ainsi place dans les déchetteries. Dans un premier temps, seuls les matériaux de construction, meubles, objets de décoration, jouets, livres, etc., excluant l'électroménager et les ferrailles, pourront être récupérés.

- La collecte des encombrants en porte à porte

Depuis début 2021, la CCAPV propose un service harmonisé sur l'ensemble du territoire de collecte des encombrants (gros électroménager et gros mobilier) en porte à porte à l'ensemble des habitants ne pouvant les apporter en déchetterie. Ce service gratuit dans la limite de 6 enlèvement par an et par ménage, permet de lutter contre les dépôts sauvages tout en assurant un recyclage optimal des objets collectés, et répond à une logique de solidarité envers les personnes ne pouvant se rendre en déchetterie par leurs propres moyens.

- La deuxième vie des déchets agricoles

Depuis le printemps 2022, dans le cadre d'un partenariat avec l'organisme AIVALOR, les déchetteries de la CCAPV collectent gratuitement certains déchets agricoles en vue de leur recyclage. Ainsi, ficelles et filets de bottes de foin ou de paille, films d'ensilage, de paillage ou d'enrubannage, peuvent bénéficier d'une seconde vie à condition qu'ils soient apportés en déchetteries. Ce partenariat avec AIVALOR permet la valorisation gratuite de nouveaux flux de déchets qui étaient auparavant destinés à l'enfouissement.

- Les collectes événementielles

Depuis 2021, afin de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, la CCAPV organise des collectes événementielles à thème. Ainsi, une collecte de jouets au profit de la croix rouge a été organisée en novembre 2021 et est renouvelée en ce début décembre 2022. Plusieurs centaines de jouets en bon état ont ainsi pu être détournés des poubelles et être redistribués sur le territoire grâce à un partenariat avec La Croix Rouge, antenne du Haut Verdon. De même, lors de la période des soldes d'hiver 2021, une collecte événementielle de textiles a été organisée au profit de l'association Montagn'habits Emploi Solidarité basée à Saint Auban (06), qui œuvre au quotidien pour la valorisation des textiles et l'insertion. L'ensemble de ces actions contribue à une prise de conscience des quantités de déchets que nous produisons tous, individuellement et collectivement, et permet de détourner de gros tonnages des filières de recyclage ou d'enfouissement au profit du réemploi et de la solidarité.

Une tournée dans les hameaux de la commune avant la réunion avec les délégués.

Pour renforcer les liens entre Castellane et ses hameaux, Bernard Liperini Maire, Line Tilleman Adjointe déléguée de la commission des hameaux, Stéphane Martino, Nina Jonker, Sandrine Guiny et Jean-Paul Golé conseillers municipaux, sont allés à la rencontre des habitants des hameaux. Les visites ont débuté le lundi 13 février à Eoulx et se sont achevées le mardi 21 février à Taulanne. Lors de sa tournée, Monsieur le Maire et son équipe ont visité les hameaux accompagnés des délégués et habitants avec lesquels ils ont pu échanger.

Si l'eau est une source d'inquiétude que beaucoup laissent transparaître, ces rencontres étaient l'opportunité de rassurer sur les efforts fournis afin de prévenir d'éventuelles pénuries.

En effet, la commune de Castellane a fait appel à un hydrologue, Monsieur Yves Bertholon, qui a été missionné pour chercher des solutions au manque d'eau dont pourraient souffrir certains hameaux.

Ces échanges furent également l'occasion de faire le point sur les travaux

réalisés en régie durant l'année écoulée et de constater ceux à réaliser afin de répondre rapidement aux différentes demandes permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Pour conclure cette tournée, la commission des hameaux sous la présidence de Line Tilleman, s'est réunie le lundi 3 avril à 17h30 à la salle des fêtes de Castellane. Ce fût l'occasion d'échanger sur les travaux effectués en régie depuis la visite dans les hameaux. Ainsi, les agents des services techniques ont réalisé le marquage au sol au hameau de la

Palud, entretenu l'église d'Eoulx ainsi que différents bâtiments communaux.

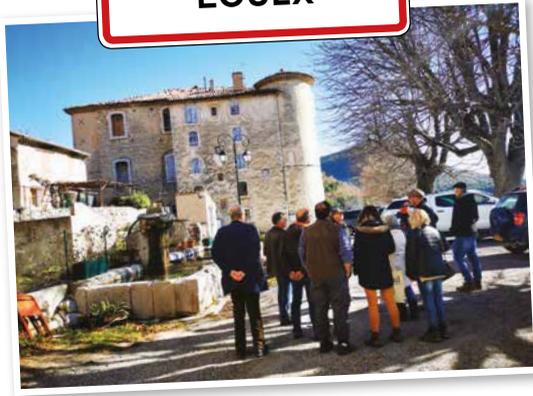
Lors de cette réunion, deux nouveaux délégués ont rejoint la commission :

- Lucia Duarte pour le hameau de Sionne
- Franck Marion pour le hameau de Brans.

Ces différentes visites et réunions sont appréciées par les habitants et visent à améliorer le dialogue mais aussi à identifier et régler les problèmes du quotidien.

/ Retour en images dans quelques hameaux

EOULX



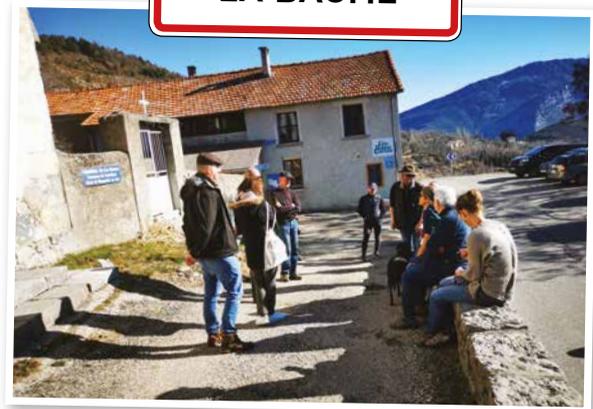
BLARON



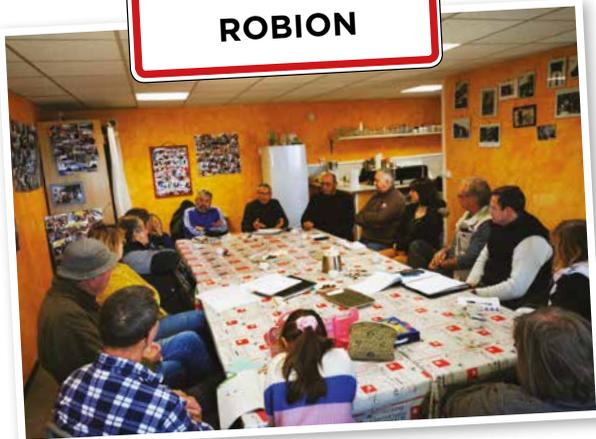
CHASTEUIL



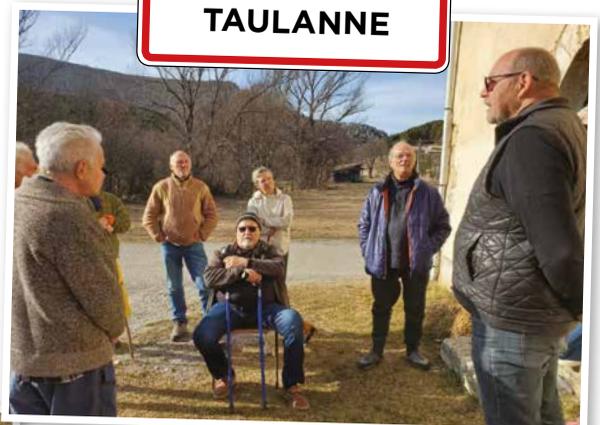
LA BAUME



ROBION



TAULANNE



SIONNE





/Vie touristique/

DECLALOC : Un numéro d'enregistrement obligatoire pour les locations de tourisme

Les meublés de tourisme font aujourd'hui partie des hébergements vers lesquels les touristes se tournent volontiers dans le cadre de leurs courts ou longs séjours. La location de ce type d'hébergement, répond à des règles strictes.

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (article L. 324-1-1 du Code du tourisme).

Ils se distinguent des autres types d'hébergements, notamment l'hôtel et la résidence de tourisme, en ce qu'ils sont réservés à l'usage exclusif du locataire, ne comportant ni accueil ou hall de réception ni services et équipements communs. Ils se distinguent de la chambre d'hôtes où l'habitant est présent pendant la location, tandis que pour les meublés de tourisme, il ne l'est pas nécessairement.

/ Déclarer son logement via DECLALOC

Toutes les locations touristiques, qu'il s'agisse de la résidence principale ou secondaire, devront disposer d'un numéro d'enregistrement à publier dans chaque annonce de location.

• Pourquoi êtes-vous concernés ?

Vous êtes loueur pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, qu'il s'agisse de la résidence principale ou secondaire. Cette location est désormais soumise à une déclaration préalable d'enregistrement auprès de la commune.

• Pourquoi c'est obligatoire ?

C'est l'application des lois n° 2014-366 pour l'accès au

logement et un urbanisme rénové (ALUR), n° 2016-1321 pour une République numérique et n° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et des délibérations 18-61.

/ Déclarer en toute simplicité

Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration : rendez-vous sur : <https://declaloc.fr>.

Entrez le code postal de Castellane et suivez les instructions pour créer votre compte et obtenir directement votre numéro d'enregistrement à 13 chiffres.

/ Qu'est que risque le contrevenant ?

Sans autorisation, le propriétaire s'expose à une

amende de 50 000 € par logement et une astreinte d'un montant maximal de 1 000 € par jour et par m² jusqu'à régularisation. En cas de fausse déclaration, dissimulation ou tentative de dissimulation des locaux soumis à déclaration (article L 651-3 du Code de la construction et de l'habitation), le propriétaire s'expose à une peine d'emprisonnement d'un an et une amende de 80 000 €).

• À quoi va servir cette double déclaration ?

Les propriétaires, les agences et autres intermédiaires (Airbnb, Abritel, etc.) doivent publier dans l'annonce relative au local loué ce numéro de déclaration. Il permet aux plateformes de bloquer les annonces de location louées plus de 120 jours par an pour les résidences principales.

**Service officiel de
votre mairie**



**Vous
exploitez
un meublé de
tourisme ou une
chambre d'hôtes ?**

**DÉCLAREZ
VOTRE ACTIVITÉ**
en ligne



➔ declaloc.fr

**Déclaration cerfa
meublé de tourisme ou
chambre d'hôtes
depuis chez vous en 5 minutes**

Service en ligne officiel de votre mairie





/Écologie et développement durable//



Fresque du climat : « Pour agir, il faut comprendre »

« effet de serre », « puits de carbone », « perturbation du cycle de l'eau ».... Tant de phrases évocatrices que l'on entend régulièrement mais savez-vous vraiment de quoi il s'agit ?

Les changements climatiques relèvent d'une problématique encore mal comprise. La fresque du climat est un jeu qui permet de comprendre les principaux mécanismes du dérèglement climatique et d'identifier des actions à mettre en place pour s'adapter aux changements à venir. A partir des données issues des rapports scientifiques du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et grâce à l'intelligence collective, les participants échangent et débattent pour trouver les liens de cause à effet qui permettent de s'appropriier ces concepts, parfois complexes.

Plusieurs élus de la commune ont participé à ce temps d'échange collectif pour comprendre, prendre conscience et préparer l'avenir.

A vous de jouer ! Sur le territoire de la CCAPV, plusieurs sessions ont été organisées à destination des élus, des secrétaires de Mairie et des techniciens de la CCAPV. Début mai, cet outil pédagogique et accessible sera proposé aux acteurs socio-professionnels qui le souhaitent.



Loi anti-gaspillage et compostage obligatoire

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire, stipule que fin 2023, « *Tout professionnel ou citoyen devra disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets* ».

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les Français, y compris ceux qui n'ont pas de jardin, devront donc avoir un bac à compost ou déposer leurs déchets organiques dans des composteurs collectifs.

Les biodéchets dont il est question sont d'une part les déchets verts (branches, élagages de haie, feuilles, tontes, fleurs, etc.), dont le brûlage est toujours interdit, et d'autre part les déchets de table (résidus de préparation, restes de repas, aliments périmés, etc.). Entre le respect des différentes réglementations et l'augmentation des coûts de collecte et traitement pour les ordures ménagères non triées, **la réduction de nos déchets est un enjeu majeur** pour les années à venir. Les biodéchets représentant un tiers des déchets enfouis, il est évident que les valoriser séparément est inévitable.

Outre les arguments environnementaux, le compostage permet également de réduire l'empreinte carbone de votre foyer de 30 % en réduisant les émissions de gaz à effet de serre associées à la décomposition des

déchets alimentaires. Mais ce n'est pas tout, le compostage permet de fabriquer un excellent engrais écologique pour votre jardin ou vos plantes d'intérieurs et donc de faire des économies avec la satisfaction du DIY.

A Castellane, il est prévu, très prochainement, de mettre en place une première aire de compostage collectif. Celle-ci sera installée sur le parking de la Boudousque. Cette opération a également été proposée aux hameaux qui le souhaitent. Afin de faciliter la mise en place de ce nouveau service, nous sommes accompagnés par la CCAPV. Un animateur en gestion des bio-déchets interviendra d'ailleurs lors d'une réunion publique organisée sur la commune. Bien sûr, pour ceux qui le souhaitent, des facilités sont toujours proposées pour acheter un composteur individuel : Le SYDEVOM de Haute-Provence met à disposition des habitants du territoire des composteurs en bois d'une contenance de 400 litres à un coût de 30 € que vous pouvez récupérer en déchetterie. Enfin, même si cette loi anti-gaspillage n'a mentionné aucune amende en cas de non-respect de cette règle, il faut souligner que l'article R632-1 du Code pénal est clair en matière de non-respect des consignes de tri. Nous encourageons bien une amende pour un mauvais compost (35 € avec une majoration pouvant aller jusqu'à 75 €).

Rappel des résultats des autopsies de OMR



Environ 1 200 tonnes de biodéchets dans les OMR (30 %)

Coûts de traitement en 2021 = 154 000 € HT

Coûts de traitement prévisionnels en 2025, sans tri des biodéchets = 266 000 € HT



/Vie Associative//

La parole aux associations

Les AJT s'agitent !

C'est l'histoire d'une petite association, elle voulait que tout le monde se retrouve autour des arts et de la culture. Suite à l'organisation de projections en plein air, d'expos photos et de soirées concert, elle s'est dit, un lieu collectif pour faire ensemble, ce serait encore mieux !

Après la distribution de courriers dans les boîtes aux lettres pour présenter l'idée et une réunion participative mouvante avec des échanges émouvants : la nécessité d'un tel projet est évidente. Ateliers partagés, échange d'objets et de savoir-faire, animations culturelles, espace de co-working, salle de musique, autant de propositions que de participants. Certaines animations existent déjà, pas question de faire en plus, c'est le faire ensemble qui nous anime.

Pour que toutes ces idées puissent germer dans le meilleur des terrains possibles, nous recherchons un local, pardon, un local ! Si vous avez une ou plusieurs idées ou contacts, nous sommes bien entendu preneurs.

En attendant, deux nouvelles soirées concerts sont prévues cette année à la salle des fêtes. En collaboration avec " Les amis de la médiathèque ", un groupe de bénévoles enthousiastes propose des moments de jeux de société pour les adultes d'abord et un peu pour les enfants aussi. Une friperie éphémère s'organise sur une idée originale de l'asso « Les filles du kafé », un bon moyen de changer sa garde-robe tout en faisant du bien à la planète et à son porte-monnaie.

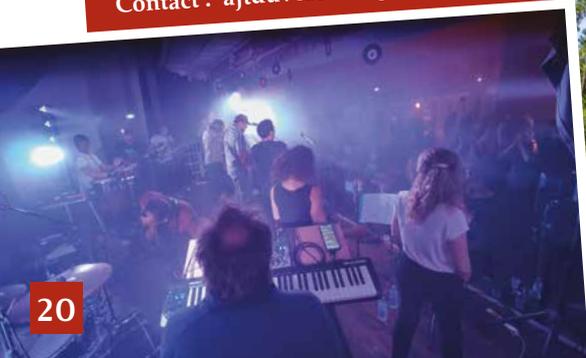
Vous avez certainement vu les photos sur le mur de la piscine ? C'est nous aussi ! Cet été, la biodiversité de notre quotidien s'invitera sur cet espace grâce aux clichés de David Tatin.

Et puis, on aimerait avoir un événement culturel et festif qui nous ressemble et nous rassemble. On a alors décidé de se lancer dans la préparation d'un festival de musique !!! Mais bon, comme c'est la première année, ce sera sur une seule soirée. Nous n'avons pas encore trouvé de nom mais nous avons déjà dégoté la tête d'affiche : RASPIGAOUS ! C'est où et quand ? Ce sera le 1^{er} Juillet dans un site naturel grandiose. On vous attend nombreux mais pas trop quand même.

Pour terminer, big up à la Mairie de Castellane, ses élus et ses équipes techniques qui nous soutiennent dans notre aventure ainsi que sur chacune de nos péripéties.



Contact : ajtduverdon@gmail.com - Facebook & Insta : Les AJT du Verdon



Une amicale au sein des sapeurs-pompiers c'est quoi ?

Une amicale est une association qui a un rôle de cohésion, d'entraide envers ses sapeurs-pompiers : jeunes sapeurs-pompiers, actifs, retraités, familles ... elle permet aussi d'entretenir un lien avec le monde extérieur. Bonne volonté, dynamisme et force de proposition sont les tenants et les aboutissants d'une amicale tout comme d'un sapeur-pompier pour mener à bien ses projets.

Le centre d'incendie et de secours de Castellane qui comprend 51 sapeurs-pompiers, tous volontaires, a récemment réélu son bureau de l'amicale, maintenant présidé par Alexia Villellas.

C'est l'amicale qui est à l'initiative de chaque manifestation parmi lesquelles on retrouve le traditionnel loto chaque début d'année ou encore la fête de la Sainte-Barbe, Sainte patronne des sapeurs-pompiers que l'on célèbre au mois de décembre. Mais cette année 2023 marque aussi la première édition

d'un bal d'hiver organisé le 18 mars par les sapeurs-pompiers de Castellane. Ce fut un succès qui laisse entendre que ce ne sera pas le dernier. Mais d'autres manifestations sportives et festives sont à venir. Notamment avec l'arrivée du tour cycliste des sapeurs-pompiers du département des Alpes de Haute Provence qui se fêtera le 20 mai à Castellane. Pour l'occasion, une soirée sera organisée en récompense des sapeurs-pompiers qui auront parcouru plus de 650 km pour récolter des fonds au profit de l'œuvre des Pupilles (association des orphelins des sapeurs-pompiers de France).

Cette année 2023 sera aussi le lancement du Roc'N Trail Castellane, trail de plusieurs distances prévu cet automne et ouvert à tout public.

L'amicale est au cœur de la vie d'une caserne mais c'est l'ensemble de ses adhérents qui la fait vivre.



L'univers des sapeurs-pompiers vous passionne ? Vous avez l'esprit d'équipe, vous êtes dynamique et vous souhaitez développer des compétences humaines et techniques ?

L'ÉQUIPE DE CASTELLANE A BESOIN DE VOUS, REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS !

Plus de renseignements à l'adresse suivante : ciscst@sdis04.fr

/ Culture & Événementiel //

CASTELLANE, ville dynamique et festive

Depuis le début du printemps, le service culture animation de la commune s'affaire à la préparation de la saison culturelle 2023.

Les équipes ont été renforcées en ce début d'année avec l'arrivée de Gwendoline, stagiaire en communication, de Chloé stagiaire à l'association Petra Castellana et Isis, volontaire service civique pour la Maison Nature & Patrimoines.

« La mise en valeur du patrimoine et le développement de la culture sur la commune tiennent particulièrement à cœur à l'équipe municipale. Nous voulons renvoyer de Castellane une image dynamique et festive ! » souligne Line Tilleman, adjointe à la culture et au patrimoine.

La commune s'engage et propose un calendrier bien rempli qui a débuté avec un nouveau rendez-vous à la Maison Nature & Patrimoines : « **Les Vendredis On Sort** » : soirée mug cake en musique le 10 février, soirée détente le 10 mars. Sans oublier les rendez-vous incontournables des

« **Anim' du printemps** ». Cette année le musée a participé à l'opération « **Nettoyons le Sud** » puis proposé pendant toute la première semaine des vacances de Pâques plusieurs ateliers créatifs ainsi qu'une découverte de musique végétale.

Le 31 mars la **Compagnie Epique Epok** s'est produite sur Castellane pour deux

spectacles : « Malice En Couleurs » pour les tout petits avec les élèves de l'école maternelle et de la crèche ; « Urgence de Vivre » tout public dans la soirée.

Puis le calendrier s'enchaîne jusqu'à fin octobre avec des temps forts comme la **seconde édition des Jardins Suspendus** les 13 et 14 mai. Cette année nous recevons la **Compagnie**

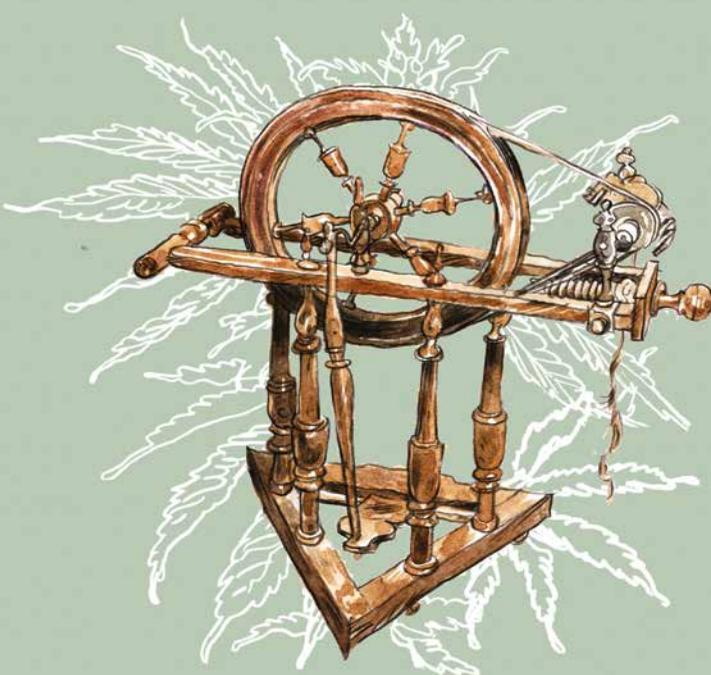


de Danse Bakhus et une tyrolienne sera installée par le bureau des guides de Canyons depuis le haut du Roc. Le samedi soir se poursuivra avec un **concert à la Maison Nature & Patrimoines** et l'évènement national de la Nuit des Musées. La **17^{ème} fête de la transhumance** se déroulera les 9-10 et 11 juin, rendez-vous incontournable avec le passage du troupeau. Le week-end des 17 et 18 juin sera bien chargé avec la **cyclo sportive Alpes Verdon Tour** le samedi et les **jours de l'archéologie** le dimanche, où plusieurs animations seront proposées sur le site de Petra Castellana.

Les **mercredis musicaux** rythmeront les mois de juillet et août, sans oublier les célébrations du 14 juillet et du 17 août suivi d'une soirée retro. Rendez-vous le 9 septembre pour le **forum des associations**; et enfin la **seconde édition de la Rétrospective Historique** les 24 et 25 septembre. Découvrez le programme dans ce magazine !

Mais ce n'est pas tout, la culture se vit aussi à la Maison Nature & Patrimoines avec **une nouvelle exposition Graine de textile** - Le chanvre, une culture oubliée ? conçue avec l'association Petra Castellana.

Cultivé depuis des millénaires pour sa fibre, transformé en chemises, draps ou cordes, le chanvre a été délaissé pendant un siècle avant de voir sa culture renaître à la fin du XX^{ème} siècle. Cette exposition met en valeur les qualités du chanvre et vous fait découvrir l'histoire, les utilisations anciennes et actuelles, des œuvres d'art



Graine de textile
Le chanvre, une culture oubliée ?

Exposition
Du 15 avril au 5 novembre 2023
Maison Nature & Patrimoines

Castellane ———— **Entrée gratuite** ————

Financé par






Maison Nature & Patrimoines
Place Marcel Sauvaire
04120 CASTELLANE
04 92 83 19 23

Suivez notre actualité  

contemporain et la botanique de cette plante injustement oubliée.

L'exposition est à découvrir jusqu'au mois de novembre. La Maison Nature & Patrimoines cette année est en accès libre et gratuit tous les jours pendant les vacances scolaires et les mercredis, samedis et dimanches hors périodes, de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h30.

Le musée s'animera chaque semaine du 15 juin au 15 septembre avec une programmation originale, des ateliers créatifs, des visites

insolites et des escape games. **Il y en aura pour tous les goûts en 2023 !**




Pour connaître en détail la programmation

Suivez la commune sur :

la page facebook
Commune de Castellane,
la page Facebook et Instagram
Maison Nature & Patrimoines

ou sur le site Internet

www.mairie-castellane.fr et
www.maison-nature-patrimoines.com



Site classé du Roc : un projet d'élargissement



Quand on pense à Castellane, on visualise son Roc, sa chapelle, c'est l'image de la commune et son identité. C'est aussi et surtout le patrimoine du village que nous devons préserver et valoriser. C'est dans cette optique qu'en 1933 déjà, le site du Roc a été classé au titre de son paysage et son environnement. C'était aussi dans une vocation touristique, à l'époque du Touring Club et de l'attrait pour les grands espaces pittoresques.

Autour de ce site classé, divers travaux ont été réalisés au cours des années : l'entretien du sentier du Roc, les travaux des extérieurs de la chapelle Notre-Dame du Roc, la restauration et l'aménagement du site de Petra Castellana. Ces travaux allaient bien souvent au-delà du périmètre du site classé, et c'est après ce diagnostic que l'équipe municipale, en 2020, a souhaité élargir le périmètre du site classé, tout d'abord pour englober Petra Castellana qui n'a actuellement aucun statut de protection.

Cette extension, qui doit être validée en Conseil d'Etat, est une procédure longue. Elle s'est accélérée en ce début d'année avec la visite des Inspecteurs Généraux de l'Environnement et du Développement durable pour valider un périmètre cohérent. La commune, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et la DREAL a en effet proposé de classer tout l'écrin naturel au-dessus de Castellane, actuellement déjà en zone naturelle au titre du PLUi. Cette démarche a semblé

tout à fait cohérente aux inspecteurs qui ont salué par la même occasion le travail de valorisation et de restauration de la commune depuis plusieurs années. Différents sujets ont été abordés, comme, l'entretien des terrains privés avec un éventuel plan de gestion forestier, la transition avec le centre-bourg, la thématique de l'eau et des sources dans le Serre....

Désormais, c'est un travail technique qui est enclenché, avec un répertoire de tous les propriétaires, un affinement du périmètre. Une enquête publique sera ensuite réalisée avant que le dossier ne parte au ministère.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la création d'un « Site Patrimonial Remarquable » porté par la CCAPV et permettant de mieux préserver et valoriser le centre-ancien tout en mettant en place des outils à disposition des habitants. A terme, ce sera donc plusieurs statuts de préservation mis en place à Castellane, classement pour les espaces naturels, SPR pour le centre ancien, tout cela dans

un objectif d'embellissement de la commune et finalement, comme en 1933, dans l'objectif d'attirer les visiteurs grâce au patrimoine.



/ Opération façades et toitures

Depuis 1996, Castellane est labellisée « Villages et Cités de Caractère », label départemental qui valorise les communes de moins de 2000 habitants, dotées d'un patrimoine architectural de qualité. Ce label regroupe actuellement 12 communes mais va prochainement en intégrer d'autres après leur validation en commission d'homologation.

Depuis 2020, le comité syndical fait peau neuve. Une nouvelle identité graphique vient de voir le jour, nouveau logo, nouvelle brochure, édition de cartes postales et marque-pages et bientôt, un site internet dans l'objectif d'inviter les visiteurs à découvrir les communes labellisées et leur patrimoine

exceptionnel. Samedi 15 juin, une remise officielle des nouvelles plaques d'entrée de ville a été organisée par le département au musée de Salagon. Elles seront installées prochainement en entrée de ville. Ce label Villages



et Cités de Caractère est aussi un outil au service des habitants qui peuvent demander des aides pour leurs travaux sur les façades et les toitures. Cette opération a permis au fil des années de changer le visage de Castellane : les maisons

se sont colorées, les décors peints ont fleuri redonnant tout son charme et son authenticité à notre village. Ces aides permettent le plus souvent de compenser la hausse des prix liés à la réhabilitation traditionnelle (enduits à la chaux, dépassés de toiture, menuiseries bois...) C'est aussi l'occasion d'être accompagné par l'Architecte des Bâtiments de France pour une réhabilitation (qualitative) de sa maison. Et si les aides ne sont pas

assez persuasives, la Fondation du Patrimoine vient aider les propriétaires en complément. Pour toutes ces aides, les services de la commune sont à votre disposition pour vous aider à monter les dossiers.

/ Les travaux de l'ancienne sous-préfecture ont débuté

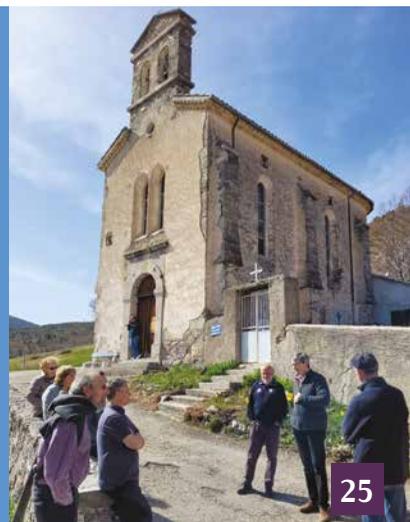
Le 1^{er} mars dernier, les travaux de l'Ancienne Sous-Préfecture ont été lancés. Ces travaux tant attendus sont la première étape d'un projet plus large, l'aménagement de l'îlot des Tilleuls, qui comprendra à la fois la réfection d'immeubles avec création de logements et de locaux commerciaux, mais aussi un réaménagement urbain de l'espace public. Les travaux, menés par l'architecte Gilles Broccoli vont s'étaler

sur les deux années à venir. C'est 14 entreprises qui interviendront, parmi lesquelles des entreprises de gros œuvre, de désamiantage, d'électricité, de plomberie, d'injection de résines ou encore de peinture. In fine, c'est 10 logements qui doivent voir le jour, des T2 et des T3, ainsi que deux locaux commerciaux qui répondent aux besoins et aux normes d'habitabilité actuelles. L'équipe communale s'est organisée au

mieux pour coordonner ces travaux en lien avec les maîtres d'œuvre et les partenaires techniques et financiers. L'objectif étant que les travaux se passent sans encombre en respectant au maximum les délais. Rendez-vous est donné à la fin de l'année 2024 pour une réception des travaux et l'inauguration de ce bâtiment qui devrait changer l'aspect de la rue Nationale !

/ Commission extra communale patrimoine

Le mercredi 29 mars dernier, la Commission Extra-communale Patrimoine s'est réunie dans les hameaux de La Baume et Blaron. Jean-Luc Domenge, membre de la commission, président de l'Association Petra Castellana et enfant du Pays, a expliqué aux habitants l'histoire de leur terroir. L'objectif de cette commission est de faire un inventaire du patrimoine des hameaux et trouver des leviers pour que chaque habitant se l'approprie et qu'il soit valorisé au mieux. Après Chasteuil, Taloire, Eoulx, Villars-Brandis, la commission va continuer son tour des hameaux en 2023 en allant visiter Taulanne, Sionne, Robion et La Palud.



Comment améliorer le cadre de vie ?

/ Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

La municipalité et nos concitoyens constatent trop souvent que les plantations de propriétés privées tendent à déborder sur les trottoirs, et donc sur le domaine public.

Il est rappelé que :

- ➔ Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'elles ne gênent pas le cheminement des piétons ou ne masquent pas la visibilité des usagers de la route.
- ➔ Pour des raisons de sécurité les réseaux aériens (ENEDIS, téléphonie, éclairage public, etc.) doivent être dégagés de toute végétation.
- ➔ En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.
- ➔ La taille des haies et des arbres est notamment encadrée par l'articles R 116-2-5° du Code la voirie routière.

/ Taille des haies

En cette saison et afin de préparer notre belle saison estivale, arbres, arbustes et haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Procéder à la taille et à l'entretien des plantations en bordure du domaine public devient donc indispensable. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.



...En cas d'accident dans lequel une haie débordante apparaît comme la cause du dommage, une recherche de responsabilité peut être engagée. C'est pour cette raison qu'il est plus que conseillé d'empêcher la végétation d'empiéter sur le domaine public.

/ Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.

- Supprimer les arbustes sous les arbres.
- Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)
- Élaguer les arbres conservés.
- Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.
- Couper les arbustes morts et les branches sèches.
- Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.
- Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.
- Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.
- Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.
- Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE ACTION VERTES
Agri - Forêt - Aménageur

AVONS LES BONS REFLEXES

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le Maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser. Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Collecte et recyclage des mégots

Le Bar Chez Augustine a collecté **13 760** mégots, soit **3.4 kg** pour créer **2.7 kg** d'isolant, en épargnant **6 880m³** d'eau ! Depuis 2022, Chez Augustine a initié un partenariat avec TchaoMegot qui collecte les mégots, les traite sans eau ni produit chimique et les recycle en produits éco-conçus. Félicitations pour cette initiative en faveur de l'environnement !



Extinction de l'éclairage public

A partir du 15/04/2023, et en raison de la saison estivale, les horaires de l'extinction de l'éclairage public changent.

Ainsi, dans le centre-bourg l'éclairage s'éteindra à 1h00, quant aux quartiers situés en périphérie (Notre Dame, Les listes, La cébière, etc.) l'extinction aura lieu à 0h00 au lieu de 23h00.

Le capitaine Lionel Thil prend la tête de la compagnie de gendarmerie de Castellane

Affecté à la compagnie de Castellane en tant que commandant de compagnie en second depuis août 2022, le capitaine Thil occupait déjà ce poste à la compagnie de Prades dans les Pyrénées-Orientales qui possède les mêmes particularités que Castellane.



Il intègre la gendarmerie en 1988 en tant qu'adjoint volontaire au PSIG (Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) à Brignoles avant de commencer l'école de sous-officier à Montluçon. Aujourd'hui, le capitaine Thil entame sa 35^{ème} année au sein de la Gendarmerie Nationale.

Ces diverses unités lui offrent une expérience riche qu'il a su, dès les premiers temps de son commandement en second, mettre à profit dans l'élaboration de son service. Le capitaine Thil souligne, « un sens noble du devoir qui l'a guidé tout au long de sa carrière ».

Le Capitaine Thil succède ainsi au commandant Laurent Pons, parti en retraite début d'année 2023.

Chapelle Notre-Dame

Les travaux des intérieurs de la chapelle Notre-Dame ont commencé le 1^{er} mars dernier. Les travaux de maçonnerie sont réalisés par l'entreprise Les Compagnons de Castellane. L'électricité et les travaux d'éclairage seront réalisés par les services techniques de Castellane. Durant la restauration, la chapelle restera fermée mais l'accès au parvis et au belvédère reste disponible.



La commune de Castellane en travaux !

Depuis quelques semaines, de nombreux chantiers ont débuté sur la commune.

- Les toitures de l'hôtel de ville et de la salle multi-activités font peau neuve. En effet, la toiture de la salle multi-activités était en effet en très mauvais état et des fuites étaient à dénombrer depuis quelques temps. Quant à la réfection de la toiture de la mairie, des travaux d'isolation seront également effectués pour éviter les déperditions de chaleur et permettre des économies d'énergie au sein de l'hôtel de ville.
- Le chantier de voirie du quartier de la Bourgade et de la rue de la Mercy a débuté le 24 avril, les travaux permettront de créer un ensemble cohérent et esthétique tout en réalisant des travaux sur les réseaux. Le chantier s'arrêtera le 15 juin et reprendra mi-septembre afin de limiter les perturbations durant la saison estivale.

Entretien du réseau pédestre

Avis aux randonneurs ! Le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCPAV) représente 1750 km de sentiers balisés, aménagés et entretenus.

En signalant vos observations vous participez à la veille du réseau : pour cela n'hésitez pas à prendre contact avec la commune de Castellane.



Chapelle Saint-Thyrse

Les travaux de la chapelle Saint-Thyrse ont redémarré au début du mois d'avril à Robion ! Ils prendront fin au courant de l'été et redonneront toute sa splendeur à l'édifice !



Label Pays d'Art & d'Histoire



La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a l'ambition d'être labellisée « Pays d'Art et d'Histoire ». Ce label décerné par le Ministère de la Culture viendra mettre en lumière l'ensemble des actions autour de la connaissance, restauration et valorisation des patrimoines avec une programmation qui s'adresse à tous les publics et notamment au jeune public. Les élus de la CCPAV portent ce projet transversal et fédérateur. L'intercommunalité doit présenter sa candidature lors du second semestre 2023 avec l'objectif d'être labellisée en 2024.

Pour la réalisation du dossier de candidature, 52 chroniques qui vous ont fait découvrir les richesses de notre territoire en évoquant les paysages, la géologie, les recherches archéologiques, l'architecture, le bâti et mobilier religieux, les savoir-faire de ses habitants et quelques anecdotes ont été écrites.

Retrouvez toutes les chroniques sur le site internet de la CCPAV :
<https://ccapv.fr/sport.../patrimoine/du-cote-de-chez-nous>



/Idées de sorties/



MAI

Jeudi 4	Atelier d'écriture de 13h30 à 15h30 Organisé par Les Amis de la Médiathèque
Samedi 6	Cinéma de Pays Salle des Fêtes
Lundi 8	Marché aux Saveurs Montée de l'Eglise
Mercredi 10	Chasse aux Oeufs Organisée par l'association Autour des Elèves du Roc
Vendredi 12 Samedi 13 Dimanche 14	Les Jardins Suspendus Projections Tyrolienne Spectacle hip-hop parkour Compagnie de Danse Bakhuis
Samedi 13	Nuit des Musées Exposition Graine de textile MNP Concert Des Clochettes dans les Pieds
Samedi 20	Tour cycliste et bal organisés par L'Amicale des Pompiers
Samedi 20	Caravane Sonore Thierry Balasse Place M Sauvaire Cinéma de Pays Ecole élémentaire
Du Lundi 22 au jeudi 25	Championnat de France UNSS de Canoë Kayak

JUIN

Jeudi 1	Atelier d'écriture 13h30-15h30 Organisé par Les Amis de la Médiathèque
Vendredi 2 Samedi 3 Dimanche 4	Fête Patronale organisée par Castellane en Fêtes Manèges, bal, corso
Vendredi 9 Samedi 10 Dimanche 11	Fête de la Transhumance Ateliers, démonstrations, marché paysan, pique-nique champêtre, concerts, jeux et passage du troupeau !
Samedi 17	Spectacle de fin d'année de l'AEP le Roc
Samedi 17	Alpes Verdon Tour cyclo sportive organisée par Castellane Verdon Cyclisme
Dimanche 18	Journée de l'archéologie Le moyen-âge à Castellane
Vendredi 23	Théâtre par la troupe Les Cabotins Programme en cours
Samedi 24	Feux de la St Jean par Castellane en fêtes



Ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires

Mercredi, samedi et dimanche hors vacances
10h00 à 13h00 et 15h00 à 18h00

Mardi 11h-12h30 (11 juillet-29 août)

Atelier « carte à planter en papier recyclé »
6-12 ans - 6 €

Jeudi 11h-12h30 (15 juin-14 septembre)

Visite insolite de Castellane
Les 5 sens - Balade dessinée - Légendes urbaines - Les bâtisseurs
Programme disponible à la Maison Nature & Patrimoines
Tout public - 6 €

Jeudi 15h-16h30 (13 juillet-31 août)

Atelier « déco en fils noués »
6-12 ans - 6 €

Vendredi 9h00-12h00 (16 juin-15 septembre)

Ouverture exceptionnelle du clocher de Saint-Victor
Tout public - 3 €

Escape Game «Hic dans la mosaïque antique»

Jeudis 20 juillet et 10 août de 18h00 à 22h00

JUILLET

Tous les mardis	Nocturnes des commerçants organisées par l'association « Vivre à Castellane » Animations et ouverture des boutiques
Tous les mercredis	Les Mercredis Musicaux organisés par la Commune de Castellane Mercredi 5 Soirée 100% locale ! Mercredi 12 Machines et Trompette Mercredi 19 Baletti Ainsi Danse Mercredi 26 The Page
Tous les jeudis	Cinéma en plein air dans la cour du Collège du Verdon Organisé par le Cinéma de Pays ADMAR
Tous les vendredis	Concours de boules Place Marcel Sauvaire Organisé par l'association La Boule du Roc
Samedi 1	Première édition du Préstival organisé par Les AJT du Verdon (demande en cours)
Lundi 10	Polyphonies Corses église du Sacré Coeur
Mardi 11	Théâtre Itinérant La Passerelle Rue St-Victor
Vendredi 14	Fête Nationale Coucours de boules, bal et Spectacle de Feu à la Boudousque
Lundi 17	Marché aux Saveurs Montée de l'Eglise
Samedi 29 Dimanche 30	Concert du groupe Ceiltika à 21h église Saint-Victor

AOÛT

Tous les mardis	Nocturnes des commerçants organisées par l'association « Vivre à Castellane » Animations et ouverture des boutiques
Tous les mercredis	Les Mercredis Musicaux organisés par la Commune de Castellane Mercredi 2 Fox Box Trio Mercredi 9 SkaFouch Mercredi 16 Akesteko Mercredi 23 My Roots
Tous les jeudis	Cinéma en plein air dans la cour du Collège du Verdon Organisé par le Cinéma de Pays ADMAR
Tous les vendredis	Concours de boules Place Marcel Sauvaire Organisé par l'association La Boule du Roc
Vendredi 11	Marché potiers Place Marcel Sauvaire
Vendredi 11 Samedi 12 Dimanche 13	Exposition de patchwork église Saint-Victor Organisée par « Le Fil du Verdon »
Lundi 14	Marché aux Saveurs Montée de l'Eglise
Jeudi 17	Fête de la libération Concours de boules, journée rétro et bal
Jeudi 24	Marché aux Saveurs Place Marcel Sauvaire

SEPTEMBRE

Jeudi 7	Atelier d'écriture 13h30-15h30 Les Amis de la Médiathèque
Samedi 9	Forum des Associations sur la Place Marcel Sauvaire
Samedi 16 Dimanche 17	Journées Européennes du Patrimoine
Samedi 23 Dimanche 24	Retrospective historique organisée par AFA Club Auto
Samedi 30 Dimanche 1er	Trail organisé par l'Amicale des Pompiers



Contact : Service animation
animation@mairie-castellane.fr
07.87.38.61.36

Suivez-nous Commune de Castellane
www.mairie-castellane.fr

17^{ème} Fête de la TRANSHUMANANCE de Castellane

9
10 & 11
JUN
2023



www.mairie-castellane.fr



// Vous reconnaissez-vous ? //

